



QUESTIONS DP CFDT Réunion au 15 Janvier 2014

- 1) Q: Passages aux pompes, à nouveau du retard en moyenne dix minutes de retard, comment cela se fait-il ? (B)
R: Le débit n'était pas nominal jusque fin décembre. Cela est réparé en étant à 70 litres de gasoil par minute. Nous vous demandons de vérifier car début janvier cela ne fonctionnait toujours pas correctement.
- 2) Q: Rue Albert premier en heures de pointe pouvez-vous faire intervenir la P.M. afin que les véhicules évitent de passer dans la voie bus. (B)
R: Ceci est problème récurrent que nous ne pouvons pas résoudre facilement, nous voyons avec la ville de Dijon
- 3) Q: Quand ferez-vous la demande pour changer le fléchage du bd Sévigné direction F.O. ? (B)
R: la demande a été faite, c'est en cours de validation.
- 4) Q: Place Theuriet quand récupérerons nous une phase de feu verte plus importante pour la liane 6 ? (B)
R: C'est exact cela a été résolu par le PC feux.
- 5) Q: Pourquoi les conducteurs doivent ils remettre eux même les conduites d'air des réglages volants sur les bus hybrides (ceux-ci se défont fréquemment) ? (B)
R: Le problème est en cours de résolution avec la société Heuliez
- 6) Q: Remettre étiquettes sur les fontaines à eau quand celles-ci ont été changées (date). (B)
R: Nous le ferons sur celles qui ne l'ont pas eu.
- 7) Q: Pourquoi les bus sortent sans INEO (à la demande du PCC), une fois de plus ! (B)
R: Cela ne devrait pas être le cas. Un élu signale que parfois celui-ci laisse sortir des bus dans cet état là car trop de véhicules sont dans cet état-là. La direction ne propose aucune solution à cet état de fait illogique !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! Nous rappelons à tous les Cr de ne pas sortir tant que le véhicule n'est pas chargé en SAE et surtout si la radio ne fonctionne pas même sur ordre du PCC (Cela est votre sécurité)
- 8) Q: Titres unités pouvez-vous, sur les prochaines commandes faire mettre le numéro sur la souche et le titre à l'identique ? (problèmes d'échange sur dysfonctionnement) (B)
R: La demande est faite auprès de nos fournisseurs pour les prochaines commandes.
- 9) Q: Serait-il possible de prévenir le plus tôt possible les CR quand un changement de service s'effectue au dernier moment (discordance entre papier et internet) ? (B, T)
R: Nous essaierons de faire le nécessaire de plus le système sera bloqué le plus tôt possible dans les heures d'indisponibilité de base.
- 10) Q: Pourriez-vous faire enlever les bambous sous l'arche toison d'or. (T)
R: Cela est fait
- 11) Q: Terminus T2 Chenôve, contre poids non remis et quille sur le Quai 2 absent ! (T)
R: Pour le contre poids cela est fait. Les autres pièces en commandes vont être posées.
- 12) Q: Pourquoi un incident important (piéton touché par un tram), n'est-il pas marqué sur le rapport exploitation ? plus horaire de travail non respecté !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! (accord d'entreprise)(T)



R: C'est effectivement un oubli, nous serons plus attentifs à cela.

13) Q: En cas de gel et de travail jusque 4h du matin, nous vous demandons de ne plus prendre la réserve (aucune réserve jusque 22h) et faire une demande à un conducteur de nuit pour être volontaire (T)

R: Nous ne souhaitons pas fonctionner comme cela. Si tel est la réponse, nous vous signalons que les agents en réserve peuvent refuser cet état de fait et ne pas venir à l'heure dite demandé par le PCC.

14) Q: Mettre à l'identique toutes les rames comme la 1025(T)

R: C'est Ok, nous mettrons le film le plus opaque des deux essayé.

15) Q: Revoir temps de parcours entre « Mail » et « Chenove centre » en V2, une minute c'est trop court. (T)

R: Il y aurait 1Mn 37 sur 680 mètres. Nous reverrons les horaires, c'est en cours

16) Q: Du fait du nouveau système de remplissage du graissage (impairs et pairs), y aura-t-il quand un suivi par rapport aux IOS (T)

R: Idées21 les remplis à notre demande. C'est nous qui mettons en route les disjoncteurs sur les véhicules et les IOS seront supprimés en fonction de cela. La société Régnier graisse actuellement les courbes où cela est nécessaire. Cela reste efficace.

17) Q: Est-il logique que les agents de police quand ils sortent du poste de Chenôve, prennent sur la plateforme « Tram », afin d'éviter le sens unique, pourriez-vous leur rappeler la règle? (T)

R: Cela sera évoqués au prochain CLS (Nous indiquerons à la police de faire attention à cela).

18) Q: Quand sera effectif la mise en sécurité de l'école Gambetta sur T2 ? (T)

R: Cela est fait. Non nous vous demandons de mettre des poteaux dans les arrondis de virage afin que les voitures ne s'y stationnent plus.

19) Q: Pourriez-vous faire une info générale que le terminus T2 à Chenôve est équipé de toilettes et que les Cr peuvent y aller lors des relèves de la L4 ? (G)

R: Nous ferons une note bleue qui sera affichée au bureau de sortie.

20) Q: Demandent de vérification du paiement des heures supplémentaires de nuit elles ne seraient payé qu'à 25% au lieu de 40% plus 25% (G)

R: Ceci est faux c'est majoré à 75%. Nous demandons à tous les salariés ayant effectués des heures de nuit en supplément de leur service de vérifier ses fiches de salaire et se rapprocher ou du planning ou de son responsable direct.

21) Q: Salle Diderot toujours les écrans HS, quand cela va-t-il fonctionner?(G)

R: Les systèmes de transmission ne sont pas corrects nous en changeons pour des modèles plus classique qui fonctionnent mieux. POUR INFO L'assemblée générale pour la copropriété de la salle Debrosses se fera le 29 janvier 2014.

22) Q: Alarme incendie remisage se déclenche toujours inopinément (oiseaux). (G)

R: Le fournisseur cherche des solutions pérennes pour y remédier.

23) Q: La problématique de surchauffe des postes électriques du dépôt a-t-il été résolu ? (A, G)

R: Les alarmes restent à vérifier.

24) Q: Nous voudrions avoir les horaires des pompistes sur chaque période de l'année (semaine, samedi, dimanche, Hiver, vac et vac été). (A, G)

R: L à V de 18h00 à 22h15 et de 24h00 à 01h15.



Samedi de 18h00 à 22h00 et de 24h00 à 01h15

Dimanche de 19h00 à 22h00 et de 24h00 à 01h15

Tout au long de l'année

- 25) **Q:** Bandes réfléchissantes sur 3 véhicules atelier toujours pas mises alors qu'en réunion nous avons l'assurance que c'était fait. (A, B)
R: Nous en avons posés et nous vérifions tous les véhicules afin qu'ils soient aussi posés.
- 26) **Q:** Plateforme fosse non renforcés plie sous le poids de la personne qui travaille dessus. (A, B)
R: Un test de charge à 200Kg a été effectué, ce qui reste la charge maximum admissible.
- 27) **Q:** Pourquoi n'avons pas eu l'information que le bus 2311 avait eu un départ d'incendie, compartiment « Webasto » un matin à la sortie, pendant les vacances scolaires? (A, B)
R: c'est exact, nous aurions dû le faire.
- 28) **Q:** Toujours pas de soufflettes adéquates à air comprimé comme demandé depuis plusieurs mois (promis mais non fait) (zone visite des bus). (A, B)
R: C'est exact, nous les commandons rapidement.
- 29) **Q:** Pourquoi avoir baissé l'effectif du matin, il devient difficile de faire la sortie vu le nombre de panne. (A, B)
R: Il y a 3 mainteneurs le matin (2 à 4h30 et arrive à 5h30). Nous vérifierons l'exactitude des réponses données.
- 30) **Q:** Eclairage dépôt : quand sera-t-il réellement réparé (accident en cours, véhicule mal rangé et mauvais travail atelier). (A, B)
R: La fin du relamping sera effectif fin de semaine 4.
- 31) **Q:** Agora : demandons que tous les véhicules aient leurs amortisseurs de changés. (Mal au dos et confort client) (A, B)
R: Il reste deux véhicules à faire.
- 32) **Q:** Quand y aura-t-il une vraie formation pour affecter les bus les matins, entre le tableau à point et « Mainta, affectation bus » (A, B)
R: le technicien arrive à 7h30 pour faire ces manipulations. Le reste du temps c'est le PCC qui doit gérer avec les bus indiqués sur les documents transmis auparavant.
- 33) **Q:** Bus 2316 plus de radio FM et problèmes fermetures portes. (A, B)
R: les portes ont été traitées. La radio FM fonctionne bien.
- 34) **Q:** Pourquoi les machines-outils que nous avons demandées de fixer au sol ne le sont toujours pas ? (A, B)
R: Nous avons lancé l'approvisionnement du matériel hier pour faire le nécessaire.
- 35) **Q:** Produit « ADBLUE », quelles sont les conséquences pour la santé (sur les mains), car la manipulation ne peut se faire autrement. (A, B)
R: Il n'y a pas de conséquences importantes pour les mains, mais il est évident que cela est mieux de travailler avec des gants quand cela est possible.
- 36) **Q:** Capot des bus Hybrides dur à ouvrir que pensez-vous faire pour le personnel atelier ? (A, B)
R: Nous avons essayé des nouvelles graisses sur les vérins, ce qui a l'air de bien fonctionner. Nous allons faire la totalité du matériel.



- 37) Q: Quelles sont les conséquences pour les personnes électrosensibles du fonctionnement de nos bus et Tram sur les nouvelles technologies ? (A, T)
R: Tout répond aux normes éditées. Les « Tramways » sont encore plus blindés que les autres matériels installés dans les bus. Nous vous demanderons en CHSCT une étude complète sur les ondes reçues par le personnel dans les bus le Tram et le dépôt que ce soit par les systèmes électroniques embarqué, les émetteurs WIFI et radio SAE.
- 38) Q: Porte de loge s'ouvrent quand un client s'appuie dessus lors d'un virage pouvez-vous faire le nécessaire. (A, T)
R: Un point avec Alstom est fait. Ils reprennent les portes rapidement pour les réglages et autres pièces à changer.
- 39) Q: Avez-vous besoin que l'on vous prête une clé BTR afin de retirer les porte-documents que vous aviez promis d'enlever dans les loges ? (A, T)
R: Nous changeons les blocs chasse-corps, et on enlèvera de fait les portes documents.
- 40) Q: Quand les PDA fonctionneront ils ? (E.C.)
R: De nouveaux tests commencent le 15 janvier.
- 41) Q: Quand les agents du PCC pourront prendre leur 20 minutes de pause réelles sur leurs postes obligatoires PCC ? (M)
R: Ils peuvent les prendre. Nous rappelons aux agents concernés que la direction signale que cela est possible. Faites le d'après ce qu'ils en disent.

PROCHAINE REUNION LE 19 Février 2014 15h00

QUESTIONS Comité d'entreprise Réunion au 15 Janvier 2014

Q: Les membres du CE se posent la question pourquoi nous n'approuvons pas ce jour le compte rendu du CE de décembre.

R: l'entreprise n'aurait pas eu le temps de le faire avec les événements de fin d'année.

1) Q: Présentation de l'intranet de l'entreprise.

R: Quand le site intranet sera disponible d'ici à la mi-février nous pourrons y accéder à « www.keoliensdijon.com ». Il y aura des bornes accessibles dans tous les endroits de l'entreprise :

- ✓ Diderot
- ✓ Debrosses
- ✓ Atelier
- ✓ Salle de prise de service.



- ✓ Réfectoire

Nous pourrions accéder aux échanges entre Cr, tous les documents planning et congés. Il y aura toute la documentation du service Rh :

- ✓ Compte rendu
- ✓ Trombinoscope
- ✓ Accord d'entreprise
- ✓

Ce site sera assez exhaustif et indiquera aussi un accueil pour le comité d'entreprise qui pourra mettre des infos.

2) Q: Information sur la politique sécurité de Kéolis SA.

R: En 2013 le groupe a créé une politique général de 10 axes. Une démarche sécurité a démarré par un autodiagnostic fin 2013 → Plan d'action avec une équipe au niveau national qui a Mme Geeraerts de Dijon comme interlocuteur. Nous verrons les objectifs en fonctions des actions demandés aux prochains C.E. Un exemple un affichage 100% sécurité a été affiché au dépôt.

3) Q: Information sur la mise en place d'une politique « ZERO ALCOOL ».

R: Dans la même logique que le point N°2 le groupe a mis en place en 2013 cette politique, en fonction des risques « Pro » et associé. L'entreprise indiquera donc que l'alcool sera « banni » dans tous les lieux de travail et ira au-delà du code du travail qui tolère certaines boissons. Le règlement intérieur sera modifié de cette façon-là tout abus sera sanctionnable d'après la direction.

4) Q: Information et demandes relatives à la direction maintenance :

a. Organisation de la DMA : Présentation d'un organigramme à jour.

R: Il y a eu création d'un nouveau poste de chef d'équipe gestion du parc. Ce poste sera affecté à Mr Lamia gilles. Le poste de responsable Atelier Bus est réaffecté à un nouveau salarié qui vient de Keolis bourgogne (M. Marest Lionel), l'ancien responsable devient chef d'équipe bus à sa demande. Beaucoup de questions se posent quant à ces changements. M. Audoin responsable de la DMA, n'avait pas l'air à l'aise pendant les questions posées.

b. Demande de respect et d'application de l'article L.2323-6 du code du travail. Pourquoi le C.E. n'a-t-il pas été informé de la réorganisation de l'atelier ?

R: La direction estime qu'elle a prévenu le mois dernier en signalant que les résultats de l'audit n'étaient pas bion et que l'on en parlerait en janvier. Nous sommes surpris de la façon dont les élus du C.E.E sont traités vis-à-vis de ce point car cela est très léger de la part de l'entreprise. Cela nous fait penser qu'il y a des choses à cacher dans tous ces changements que celle-ci ne souhaite pas mettre en avant.

c. Demande que l'équipe du matin soit composée de 3 salariés.

R: Il y a trois personnes dont deux qui viennent à 4h30 et une à 5h30 tous les matins de la semaine (L à V). Notre demande était que cela soit au moins trois à 4h30. A suivre.

d. Dans le cadre d'une évolution de l'organisation de l'atelier, est-il vrai que les mainteneurs travailleraient la nuit pour l'entretien des bus ?

R: Ce n'est pas exact. Nous notons bien cela et si l'entreprise venait à changer son fusil d'épaule, nous serons attentifs !!!!!!!!!!!!!



- 5) Q: Suivi de la gestion de fin de conflits 'dits des samedis »
R: Dans le cadre des volets conditions de travail, une première réunion du CHSCT aura lieu le 24 janvier. Certains avenants aux protocoles seront revu afin d'harmoniser ce protocole. Il y aura 3 rencontres au 1^{er} trimestre (1 par mois). Le C.E. sera prévenu des avancées.
- 6) Q: Demande d'un point sur le projet d'accord « contrat de génération »
R: Les délégués syndicaux auront une proposition d'accord qui leur sera envoyé dans les prochains jours
- 7) Q: Demande d'application de l'article 25 de la CCN des transports Publics Urbains de Voyageurs relatif à la gratuité de circulation des conjoints d'agents et des retraités sur le réseau de l'entreprise.
R: Suite au contrôle URSAAF nous n'avons pas suspendu les cartes actives des retraités ou veufs et veuves de retraités. Nous étudions une solution fiscalement viable pour tous. Les réseaux Keolis sont soumis aux mêmes contraintes et le groupe étudie cela.
- 8) Q: Quelles solutions l'entreprise peut mettre en œuvre pour protéger les salariés face à des usagers identifiés comme dangereux et agressifs ? Demande de respect de l'accord sécurité.
R: En effet il ne reste pas simple de pouvoir interdire de monter dans les véhicules ces personnes. A moins d'avoir une interdiction stricte du tribunal (qui n'est, elle aussi pas simple à faire respecter), aucun moyen n'est disponible pour l'entreprise.
- 9) Q: Dans le cadre de la prévention de la pénibilité, demande d'application de l'article 4121-3 du code du travail et de l'article 351-1-4-1 du code de la sécurité sociale.
R: Le premier article traite du D.U. (document unique) qui lui a été remis à jour (voir avec le CHSCT). Les plans d'actions seront mis en œuvre dans les mois qui viennent. Le 2^{ème} signale que chaque métier doit être mis à plat et une fiche doit être établie qui ne sont pas faites et le seront. Et cela traite aussi de la problématique des reclassements suite à cette pénibilité.
- 10) Q: Dans la continuité des demandes concernant la suppression de la VACMA, demande de l'application de l'article 4121-1 du code du travail
R: Un groupe de travail a été créé au sein du groupe Keolis (réunion le 16 janvier 2014) pour voir la nécessité de changer de dispositif (la réflexion sera longue afin de ne pas se tromper)
- 11) Q: Demande d'information d'une répercussion de la hausse de la TVA de 7 à 10% sur le prix des tickets.
R: Le Grand Dijon ne souhaite pas répercuter cette hausse et de fait fera un avenant au contrat de DSP nous liant à elle. Afin que nous récupérions cette valeur que nous allons payer à l'état.
- 12) Q: Transmission du PV de la commission Formation du 02-10-2013.
R: C'est OK
- 13) Q: Présentation du plan de formation 2013 réalisé
R: Nous refaire le document en enlevant « prévisions » et nous le transmettre, ce document est lisible à la demande des salariés qui nous poseraient la question.
- 14) Q: Demande d'un point sur la PFR : les demandes de récupération sont-elles satisfaites ? quelle est la répartition entre paiement et récupération.
R: Il y a peu de refus, 70% des Cr souhaitent un paiement (dont 10% en partiel). Les 30% restant sont en récupération.



- 15) Q: Concernant les A.T. (multiples et long), demande de respect de l'affectation des C.A. et des points de dotations habillement.
R: Il n'y a aucune ambiguïté en termes de C.A., en A.T. aucun congé n'est perdu. Pour les points habillement cela reste un prorata de point en fonction de la présence réelle dans l'entreprise. Si un salarié a des soucis pour s'habiller du fait de la nouvelle dotation, il peut se rapprocher de son responsable de groupe qui verra la solution appropriée avec la responsable de l'habillement.
- 16) Q: Concernant les erreurs sur les acomptes de prime de fin d'année en paie de décembre, demande pour échelonner le remboursement du trop-perçu.
R: Sur demande des salariés ils pourront faire cela sur 2 à 3 fois.
- 17) Q: Demande d'information sur le processus de remplacement en interne du poste AVSR vacant.
R: La procédure de recrutement a été ajournée suite au protocole de fin de grève de 2013 qui n'a pas été respecté.
- 18) Q: Points sur les effectifs trimestriels.
R: l'effectif à 720 personnes reste stable.
- 19) Q: Transmission du PV commission mutuelle.
R: ok pour le PV. Information de l'entreprise qui signale qu'elle va renvoyer à chaque salarié qui a une mutuelle de l'entreprise, un nouveau document pour la déclaration d'impôts. En effet la loi de finances de 2013 qui est passé dans son décret d'application le 28 décembre, signale qu'il faudra déclarer les avantages en natures sur les mutuelles que paient les entreprises. (Soit « $28€78 \times 12 = 345€36$ » à déclarer dans les impôts en plus).
- 20) Q: Demande d'information des salariés sur le délai de visite médicale pour le renouvellement du permis.
R: Le passage à trois mois pour cette demande a été prise en compte les salariés seront informés en temps et en heures.
- 21) Q: Demande d'une étude sur les besoins des salariés en matière de garde d'enfants (crèche, garderie)
R: Le thème sera abordé en réunion sur l'égalité professionnelle hommes-femmes. Nous programmons les réunions pour 2014.
- 22) Q: Demande d'un point sur l'accès au restaurant d'entreprise URGO
R: Un rendez-vous a été pris pour fin janvier.
- 23) Q: Accident mortel Tram pourquoi n'y a-t-il pas eu de CHSCT extraordinaire ?
R: Il se tiendra le 17 janvier 2014 à 14h30 où seront évoqués les 2 accidents (Tram → mortel et bus vers Epirey) Nous sommes surpris par la réponse de l'entreprise qui nous vouloir étudier cela avant de faire cette réunion. Les vacances de fin d'année étant cette réunion aurait pu être programmée à partir du 6 janvier. Notre question a-t-elle précipité la réunion ?
- 24) Q: Demande d'explication d'une relève spécial tramway pour des interviews médias.
R: Sollicité par France 3, nous avons relevé un accompagnateur place de la république pour cela.
- 25) Q: Demande du complément de l'aménagement de la cuisine mise à disposition du C.E.
R: C'est Ok avec Jean-Louis Laurent, nous verrons pour les chaises. Nous verrons la problématique de l'allumage des locaux sociaux.



26) Q: Demande d'organisation d'une sortie pour un parc d'attraction en 2014 avec participation maximum de 10€ par salarié.

R: En réunion Pré-C.E. il a été évoqué une sortie qui pourrait-être Europa Park. A suivre

27) Q: Questions relevant du CHSCT

a. Demande de présentation de l'étude ergonomique de l'AIST21 concernant le poste de conduite Tram.

R: Ce sera présenter en CHSCT

b. Demande de rapport de l'étude ergonomique des postes de conduites des véhicules électriques de la maintenance.

R: Il n'y a pas d'études comme nous vous l'avions déjà dit.

c. Demande de la mise en conformité des vestiaires de l'agence commerciale.

R: Les agents d'après nos renseignements ne se plaignent pas de cela et ont choisi leurs casiers. Les membres du C.E. rappellent que ce n'est pas en conformité avec le nombre qui doit être fait. L'entreprise regarde cela, mais notre impression fait qu'elle n'a pas envie de faire le nécessaire !!!!!!!

d. Demande de transmission aux membres du CHSCT du rapport d'instruction des accidents transmis au STRMTG.

R: Ce sont des documents non transmissibles. Sur des événements graves nous rentrerons plus dans les détails avec le CHSCT. Nous vérifierons l'exactitude de la non volonté de ne pas transmettre ces informations.

e. Quand sera effective la pose de caméras aux DAAC ?

R: Le dossier n'a pas avancé, nous allons voir cela.

28) Q: **DIVERS**

R: Vœux de l'entreprise le 21 janvier au ZENITH

Le CE le 19 Février matin

Le DP le 19 Février après-midi.